



Décision 2024/11 portant demande de financement auprès de la CAF de Vaucluse – Travaux de
modernisation de la crèche « Li Pitchounets » - Gordes

Le Président de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le règlement intérieur de l’action sociale de la CAF de Vaucluse détaillant l’ensemble des aides financières susceptibles d’être accordées aux collectivités pour le fonctionnement et l’investissement dans les crèches ;*
- *Vu l’arrêté du Ministère des Solidarités et de la Santé du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d’accueil du jeune enfant en matière de locaux, d’aménagement et d’affichage ;*
- *Vu le projet de travaux de modernisation de la crèche « Li Pitchounets » à Gordes ;*
- *Vu la demande d’autorisation anticipée de commencement des travaux formulée le 9 janvier 2024 auprès de la CAF de Vaucluse ;*

Dans le cadre de sa compétence « Petite enfance », la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse gère plusieurs établissements d’accueil du jeune enfant (EAJE), dont la crèche « Li Pitchounets » à Gordes (hameau Les Imberts) disposant de 25 places.

Après une première phase de mise en conformité en 2014, une deuxième phase de modernisation est prévue en 2024 pour améliorer la sobriété énergétique du bâtiment et répondre aux obligations de l’arrêté du 31 août 2021 sur les EAJE.

Le montant total de l’opération pour ce programme de travaux de réhabilitation de la crèche « Li Pitchounets » est estimé à 130 508,55 € HT.

Il est proposé de solliciter les aides de la CAF pour financer cette opération selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

| Plan de financement prévisionnel | Montant HT | % |
|-------------------------------------|--------------|-------|
| CAF (80 % avec plafond à 120 000 €) | 104 406,84 € | 80 % |
| AUTOFINANCEMENT LMV | 26 101,71 € | 20 % |
| TOTAL | 130 508,55 € | 100 % |

Il est précisé que la présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération ou d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.

| | |
|---|--|
|  <p>Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION</p> | République française 2024/... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt |
| | Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire |

Décide

Article 1 : Il est autorisé le dépôt d’un dossier de demande de financement auprès de la CAF de Vaucluse d’un montant de 104 406,84 € pour le projet de modernisation de la crèche « Li Pitchounets » à Gordes pour un montant d’opération estimé à 130 508,55 € HT tel que présenté ci-dessus ;

Article 2 : Madame la directrice générale des services de la communauté d’agglomération et Monsieur le Comptable public de la trésorerie de Cavaillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 25 mars 2024

Le Président,



Gérard DAUDET

Il est précisé que la présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération ou d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.